

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 521^e séance tenue le 20 septembre 2010,
à 14 heures, à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : le recteur : M. Guy Breton; la vice-rectrice aux affaires académiques et rectrice suppléante : Mme Hélène David; la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification : Mme Anne-Marie Boisvert; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable : Mme Louise Béliveau; le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau; le vice-recteur à la recherche et aux relations internationales : M. Joseph Hubert; le Vice-recteur au développement et aux relations avec les diplômés : M. Donat J. Taddeo; les doyens : M. Gérard Boismenu, M. Jean-Claude Breton, M. Sylvain Caron, M. Roch Chouinard, M. Giovanni De Paoli, Mme Francine Girard, Mme Louise Poirier, M. Raymond Lalonde, M. Gilles Lavigne, M. Jean L. Rouleau ; le directeur général des bibliothèques : M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral : Mme Annie Angers, M. Paul Arminjon, Mme Renée Béland, Mme Marie-Pierre Bousquet, Mme Michèle Brochu, Mme Thérèse Cabana, Mme Christina Cameron, M. Milton Campos, Mme Anne Charbonneau, M. Jean-Marc Charron, M. Manuel Crespo, Mme Sophie Cuvelliez, M. François de Médicis, M. Jérôme Del Castillo, M. Louis Dumont, M. Philippe Gauthier, M. Jacques Gresset, Mme France Houle, Mme Marianne Kempeneers, M. Yves Langelier, Mme Hélène Lebel, M. Guy Lemay, M. François Lespérance, M. Laurence McFalls, M. Denis Monière, M. Christian Nadeau, M. Antonio Nanci, Mme Lucie Parent, Mme Joane Parent, M. Jean Portugais, M. François Prince, M. Jacques Rouillard, M. Michel Seymour, M. Pierre Simonet, M. Pierre Trudel, M. Luc Valiquette, Mme Sylvie Vandaele, Mme France Varin, M. Jean Wilkins; les représentants du personnel enseignant : Mme Laurence Descarries, Mme Claire Deschamps, M. Najib Lairini, Mme Yolande Parent, M. Maxime B. Rhéaume, M. Laval Rioux, M. Jean-Guy Sylvestre; les représentants des étudiants : Mme Delphine Bouilly, Mme Yvonne Ellis, M. Éloi Lafontaine Beaumier, Mme Maude Larente, M. Mathieu Lepitre, M. Robert Martin, M. Julien Nepveu-Villeneuve, M. Marc-André Ross; les représentants du personnel : M. Mario Grégoire, Mme Margaret Lapointe, M. Éric Romano, un membre désigné par le Conseil : Mme Chantal Gamache; les représentants des cadres et professionnels : M. Jean-Philippe Fortin, Mme Danielle Morin; les observateurs : M. Mathieu Nowakowski, M. Jean-Louis Richer.

Absents : le doyen : M. Pierre Moreau; le directeur de l'École HEC Montréal : M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : M. Jean-Pierre Bonin, Mme Monique Desroches, M. Daniel Dubreuil, Mme Aude Dufresne, Mme Fabie Duhamel, Mme Marie Lacroix, M. Claude Marois, M. Serge Montplaisir, Mme Fahima Nekka, M. Richard Silbert; des représentants du personnel enseignant : Mme Françoise Filion, Mme Frédérique Gardye; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Beaulieu, M. Jean Koclas; un membre désigné par le Conseil de l'Université : M. Sylvain Dubé; les observateurs : Mme Dominique Bérubé, Mme José Bourguignon, M. Pierre Chenard, M. Robert Couvrette, Mme Rachel Houle, M. Louis Martel, Mme Ghilaine Roquet.

Excusés : le doyen : M. Michel Carrier, le directeur de l'École polytechnique : M. Christophe Guy; les représentants du corps professoral : M. Karim Benyekhlef, Mme Christine Colin, M. Gérard Domon, M. Marc Girard, M. Germain Lacasse, M. Langis Michaud, Mme Nathalie Trépanier.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M.	Guy Breton
<u>PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	M.	Serge Larochelle
<u>SECRÉTAIRE</u> :	M.	Alexandre Chabot
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme	Mireille Beudet

Le recteur souhaite la bienvenue aux membres de l'Assemblée en cette première séance de l'année 2009-2010.

Composition de l'Assemblée

Le recteur présente la nouvelle équipe de direction, qui est composée depuis le 1^{er} juin dernier, outre le recteur, de la vice-rectrice aux affaires académiques, Mme Hélène David, la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification, Mme Anne-Marie Boisvert, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable, Mme Louise Béliveau, le vice-recteur à la recherche et aux relations internationales, M. Joseph Hubert et le vice-recteur au développement et aux relations avec les diplômés, M. Donat J. Taddeo.

Il signale la présence des nouveaux membres au sein des groupes suivants :

Doyens

Faculté de musique :	M. Sylvain Caron
Faculté des sciences de l'éducation :	Mme Louise Poirier
Faculté de l'aménagement :	M. Giovanni De Paoli (renouvellement)
Faculté des études supérieures	M. Roch Chouinard (vice-recteur adjoint aux études supérieures, administrateur exerçant les fonctions de doyen)
Faculté de l'éducation permanente	M. Raymond Lalande (vice-recteur adjoint au campus de Laval, administrateur exerçant les fonctions de doyen)

Corps professoral de la Faculté des arts et des sciences

M. Milton Campos, professeur agrégé, Département de communication
Mme Aude Dufresne, professeure titulaire, Département de communication
M. Germain Lacasse; professeur agrégé, Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques
M. Laurence McFalls, professeur titulaire, Département de science politique
M. Michel Seymour, professeur titulaire, Département de philosophie
Mme Sylvie Vandaele, professeure titulaire, Département de linguistique et de traduction

Corps professoral de la Faculté de droit

M. Pierre Trudel, professeur titulaire

Corps professoral de la Faculté des sciences de l'éducation

M. Jean Portugais, professeur agrégé, Département de didactique
Mme Nathalie Trépanier, professeure agrégée, Département de psychopédagogie et andragogie

Corps professoral de l'École d'optométrie

M. Langis Michaud, professeur agrégé
M. Pierre Simonet, professeur titulaire

Membres du personnel enseignant

Faculté de médecine : Mme Laurence Descarries, chargée d'enseignement clinique, Département de chirurgie
Faculté de médecine dentaire : Mme Claire Deschamps, chargée de clinique, Département de stomatologie

Membres nommés par un conseil représentant le personnel

M. Mario Grégoire, ferblantier, Direction des immeubles - Division des opérations
M. Éric Romano, vice-président, SEUM section 1244

Membres étudiants

Mme Maude Larente, étudiante au Département des littératures de langue française de la FAS
M. Mathieu Lepitre, étudiant à la Faculté des sciences infirmières
M. Julien Nepveu-Villeneuve, étudiant à l'École de relations industrielles de la FAS
M. Marc-André Ross, étudiant au Département de criminologie de la FAS

Le recteur signale ensuite la présence des personnes suivantes à titre d'observateurs :

Observateurs

Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, M. Jean-Pierre Blondin
Le vice-recteur adjoint aux études supérieures, M. Roch Chouinard
Le vice-recteur adjoint au campus de Laval, M. Raymond Lalande
Le vice-recteur adjoint aux relations internationales, M. Serge Brochu

Désignation du président des délibérations

Le recteur désigne M. Serge Larochelle, directeur du département de psychologie, pour exercer la fonction de président des délibérations de l'Assemblée. En son absence, M. Denis Monière agira comme président suppléant. Il remercie Mme Chantal Gamache, chargée de cours à la Faculté d'éducation permanente, qui quitte cette fonction. L'Assemblée accueille M. Serge Larochelle comme président des délibérations.

AVIS DE DÉCÈS

Le recteur évoque les membres de la communauté qui nous ont quittés :

Faculté des arts et des sciences

Monsieur Jean-Pierre Wallot, autrefois professeur titulaire au Département d'histoire, et professeur associé de ce Département jusqu'en 2009, décédé le 30 août dernier.

Monsieur Gilles Gendreau, professeur émérite de l'École de psychoéducation, et principal artisan de la création de cette École, décédé le 20 juin dernier.

Monsieur Hans J. Hofmann, professeur émérite du Département de géologie, professeur associé à l'Université McGill et au Musée Redpath, décédé le 19 mai dernier.

Faculté de médecine

Madame Claire Dalmé, professeure agrégée (retraîtée) du Département de nutrition, décédée le 4 septembre dernier.

François Martin, professeur honoraire, décédé le 11 septembre dernier.

Employés

Monsieur Jean-Marc Vigneau, manoeuvre-chauffeur à la réception des marchandises de la Direction des immeubles, décédé le 10 septembre dernier.

Monsieur Robert Lachance, décédé le 4 juillet dernier. M. Lachance a été le premier président du Syndicat des employé-e-s de l'Université (SEUM, section locale 1244).

Monsieur Réal Viau, concierge-appariteur (retraité) de la Direction des immeubles, décédé le 20 juin dernier. Il était le père de Mme Chantal Viau (TGDE au Département d'administration et fondements de l'éducation de la Faculté des sciences de l'éducation) et de Mme Carine Viau (commis à l'information à la Direction des finances).

L'on signale par ailleurs le décès, le 6 août dernier, de Monsieur Philippe Guay. De 1984 à 1994, M. Guay a été l'adjoint du vice-recteur à l'administration, M. Jacques Lucier. Il a également été président de l'ACPUM, au début des années 1980, poste qu'il quitta en 1982, après la signature du 2^e protocole.

À l'invitation du recteur, l'Assemblée respecte alors une minute de silence en leur mémoire.

Le recteur annonce ensuite que les hommages aux professeurs et employés décédés seront dorénavant disponibles sur le site Web *UdeM Nouvelles* et seront acheminés par *UdeM Campus*. Ils ne seront plus lus en séance.

Le président des délibérations est ensuite invité à débiter les travaux de l'Assemblée. Avant d'aborder les points prévus à l'ordre du jour, il effectue un bref rappel des principales règles de fonctionnement de l'Assemblée à l'intention des nouveaux membres. Les règles appliquées à l'Assemblée sont, sous la réserve des règles figurant à la Charte et aux Statuts de l'Université, celles prévues par le Règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire, puis par le Guide de procédure des assemblées délibérantes. Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, rappelle la nature du mandat de l'Assemblée et réfère les membres au document contenant les extraits pertinents de la Charte et des Statuts qui leur a été distribué.

Suite aux propos du président des délibérations sur le fonctionnement de l'Assemblée, M. Jean Portugais suggère que la correspondance soit mise en ligne sur l'intrawiki afin que les membres puissent y accéder au fur et à mesure. Il termine en souhaitant que la même rigueur gouverne tant les questions que les réponses dans le cadre des travaux de l'année.

AU-521-1

ORDRE DU JOUR
A-21/521^e/794

AU-521-1

Le président des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Giovanni De Paoli présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document A-21/521^e/794.

Autorisé à s'exprimer sur une question de règlement, M. Michel Seymour rappelle la demande d'inscription d'un point visant l'étude d'une proposition sur les orientations budgétaires et le rôle de l'Assemblée, qu'il avait soumise au Comité de l'ordre du jour en 2007.

Puisque le Comité du budget de l'Assemblée avait reçu mandat de faire rapport sur l'impact de la nouvelle approche budgétaire, le Comité de l'ordre du jour avait décidé que l'étude de la proposition émanant de M. Seymour serait soumise à l'Assemblée à la suite du rapport du Comité du budget. Le Comité du budget faisant rapport à la présente séance, M. Seymour constate que l'étude de sa proposition ne figure pas à l'ordre du jour. Dans le but d'éviter le report du point 8, il propose que l'inscription du point concernant l'étude de la proposition sur les orientations budgétaires et le rôle de l'Assemblée à l'ordre du jour de la prochaine séance soit décidée dès maintenant.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte la proposition que le point visant l'étude de la proposition sur les orientations budgétaires et le rôle de l'Assemblée soit inscrit à la prochaine séance.

Le président des délibérations observe que le Comité de l'ordre du jour prend acte et donnera les suites appropriées.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

- A. POINTS STATUTAIRES
 1. Ordre du jour
 2. Adoption du procès-verbal de la 520^e séance tenue le 17 mai 2010
 3. Affaires découlant des procès-verbaux
 4. Correspondance
 5. Période d'information
 - Rapport du recteur
 - Ombudsman : Rapport annuel 2008-2009
 - Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
 6. Période de questions
- B. POINTS PRIVILÉGIÉS
 7. Recommandation de l'Assemblée universitaire au Conseil en vue de la nomination d'un membre à la Commission des études
 8. Comité du budget de l'Assemblée universitaire—CBAU
 - Rapport relatif au mandat confié au CBAU sur la formule de financement
- C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE
 9. Proposition sur l'étude des principes fondamentaux relatifs à l'utilisation des ressources Internet
 10. Prochaine séance
 11. Clôture de la séance

AU-521-2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 520^E SÉANCE TENUE LE 17 MAI 2010

AU-521-2

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 520^e séance tenue le 17 mai 2010, tel que présenté.

AU-521-3

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

AU-521-3

Relativement à une question qui avait été posée lors de la 520^e séance quant à la procédure de nomination des directeurs de département, dans le contexte du Département de physiologie de la Faculté de médecine, le secrétaire général évoque qu'aucune disposition de la Charte ou des Statuts ne tranche quant à la possibilité pour un comité de consultation en vue d'une nomination de suspendre ses travaux. L'usage est à l'effet qu'une telle suspension puisse avoir lieu, mais de manière exceptionnelle. En l'absence de telles circonstances exceptionnelles, une demande a été faite auprès de l'unité afin que le processus soit poursuivi et le comité a repris ses travaux.

M. Louis Dumont s'enquiert de l'état d'avancement des mesures attendues de l'Université en vertu de la *Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette* (Projet de loi n°100). À l'invitation du recteur, la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification, Mme Anne-Marie Boisvert, rappelle que les compressions demandées par la loi ont fait l'objet de nombreux échanges avec le Ministère au cours de l'été et ont conséquemment pu être réduites substantiellement. La vice-rectrice observe par ailleurs qu'à l'égard du volet « postes budgétaires », les compressions résultantes ont déjà fait l'objet d'un prélèvement par le Ministère, sous forme de retenue à la source. Conformément à la loi, le plan de compression de l'Université doit être déposé le 30 septembre prochain, alors que le gabarit et les directives ne sont parvenus du Ministère qu'aujourd'hui, le 20 septembre. Cela ne permettra pas que le document soit préalablement présenté à l'Assemblée, mais la vice-rectrice assure que les nombreuses démarches accomplies ont permis d'en réduire l'ampleur qui est évaluée en ce moment à environ six postes par année, qui disparaîtront par attrition, pour la totalité du campus. À la demande de M. Dumont, la vice-rectrice assure que le plan sera déposé afin que l'Assemblée en soit informée dès son adoption par le Conseil.

AU-521-4

CORRESPONDANCE

AU-521-4

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-521-5

PÉRIODE D'INFORMATION

AU-521-5

AU-521-5.1

Rapport du recteur

AU-521-5.1

Le recteur évoque les faits saillants depuis la dernière assemblée, tenue le 17 mai 2010.

Depuis le 1^{er} juin, la nouvelle équipe de direction a orienté ses activités sous quatre thèmes : démarrage, réseautage, représentations et opérations.

Un nouveau partage des mandats a été effectué et les membres ont procédé aux arrimages requis entre les équipes. Déjà, divers changements ont été apportés, notamment au plan des communications (site web, vidéos, etc.) et des relations avec les groupes au sein de la communauté. Les représentants des syndicats et associations ont, entre autres, été invités à rencontrer l'équipe de direction lors d'un petit déjeuner.

Le recteur signale qu'il a consacré beaucoup de temps et d'énergie au cours de l'été à rencontrer des décideurs et des personnes influentes de la société civile pour présenter l'Université de Montréal; ce qui la différencie de même que ses enjeux. Ainsi des élus des trois paliers de gouvernement, tous les partis confondus, ont été rencontrés, notamment MM. Gérald Tremblay, Raymond Bachand, Clément Gignac, Yves

Bolduc et Amir Khadir, Mme Françoise David, M. Stockwell Day, Mme Michelle Courchesne, Grand Chef Ghislain Picard, Mmes Pauline Marois et Marie Malavoy et M. Michael Applebaum. Il a également eu des échanges avec les recteurs de d'autres universités et a travaillé en étroite collaboration avec les directeurs généraux des écoles affiliées et des CHU (CHUM et CHU Ste-Justine). Dans le contexte de la préparation de la grande campagne, des donateurs ont également été rencontrés.

Au plan des communications et des relations publiques, le recteur fait état des rencontres et des entrevues qu'il a accordées à divers médias.

Le 25 août dernier, le recteur, accompagné d'une délégation fort nombreuse de membres de la communauté, a présenté à la Commission parlementaire de la culture et de l'éducation les réalisations, la contribution unique et les défis de l'Université de Montréal, de même que des pistes de solution pour son financement à long terme. Cette présentation a démontré comment l'Université est désavantagée par la formule actuelle du financement universitaire alors que, de plus, les frais liés indirectement à la recherche ne sont que partiellement couverts par les subventions des gouvernements fédéral et provincial.

Le recteur évoque ensuite les différentes pistes de solution aux problèmes financiers récurrents des établissements universitaires qu'il a présentées aux élus, compte tenu des bénéfices que l'ensemble de la société retire de l'enseignement et de la recherche menée sur nos campus :

- la modulation des droits de scolarité selon les disciplines, accompagnée par une modulation conséquente du système d'aide financière;
- une hausse globale des droits de scolarité;
- la mise en place de mesures fiscales novatrices pour accroître les investissements privés. Ces mesures pourraient prendre la forme, par exemple, d'un fonds de l'enseignement supérieur qui serait financé par un nouveau type d'obligations gouvernementales assorties d'incitatifs fiscaux, dans le but de développer chez les particuliers et les entrepreneurs une authentique culture de l'investissement dans le savoir.

L'intégralité de la présentation se trouve sur le site de l'Assemblée nationale (vidéo www.assnat.qc.ca/fr/video-audio/AudioVideo-25029.html?support=video et, en version écrite, dans le journal des débats www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/cce-39-1/journal-debats/CCE-100825.html).

Un montage d'extraits vidéo de la présentation à la commission parlementaire, d'une durée de huit minutes, est alors présenté en séance.

Au plan des opérations, le recteur signale ensuite divers changements qui ont été implantés et évoque le choix de MOODLE comme nouvelle plateforme pour l'environnement numérique d'apprentissage. De plus, il souligne la conclusion d'une entente de principe avec le SGPUM. À l'invitation du recteur, l'Assemblée se joint à lui pour témoigner, par ses applaudissements, aux nombreux membres des équipes de négociation les remerciements chaleureux que leur travail mérite.

À la faveur de la rentrée, le recteur souligne que plusieurs événements constituant des « premières » ont eu lieu, notamment l'accueil des étudiants à la Faculté de médecine vétérinaire à St-Hyacinthe et, simultanément, en quatre sites, à la Faculté d'éducation permanente. Le traditionnel petit-déjeuner du recteur a connu un succès sans précédent avec plus de 2 000 étudiants présents.

Le recteur rappelle ensuite le souhait, qu'il a déjà communiqué au sein du Comité de l'ordre du jour, qu'une salle de réunion plus favorable soit identifiée de façon à permettre à l'Assemblée de jouer plus pleinement son rôle de lieu d'échange. Le Comité y œuvrera prochainement et fera rapport à l'Assemblée.

Parmi les événements à venir, le recteur souligne le Mois des diplômés et la Campagne du cancer du sein, où l'Université de Montréal s'associe à cette cause. Plusieurs activités de sensibilisation auront lieu sur les campus pendant le mois d'octobre, dont une collecte de fonds pour la création de bourses pour les cycles supérieurs et une partie spéciale de l'équipe de football des Carabins.

À la mi-novembre, les universités seront invitées à présenter de nouveau leurs pistes de solution dans le cadre du Sommet de l'éducation. L'objectif de l'Université de Montréal y demeurera de faire valoir sa spécificité avec insistance, notamment par rapport aux universités dites de proximité. Le recteur insiste sur le caractère indispensable de l'appui de notre communauté pour transmettre efficacement nos positions.

Il termine en informant qu'il a accepté l'invitation de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain de prendre la parole à leur tribune le 30 novembre prochain.

Le président des délibérations attire l'attention de l'Assemblée sur le peu de temps qui demeure disponible à cette période d'information. Afin de permettre de recevoir les questions des membres, une proposition de suspension de l'application des règles et de prolongation de la période allouée au traitement du point 5 est adoptée à l'unanimité.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte la proposition de suspension de l'application des règles et prolonge de vingt minutes la période allouée au traitement du point 5.

Questions portant sur le rapport du recteur

Relativement aux pistes de solution en matière de financement évoquées par le recteur, notamment quant à la modulation des frais de scolarité, M. Maxime B. Rhéaume demande quel pourrait être l'échéancier d'implantation attendu. Le recteur estime que la collaboration et l'appui de l'ensemble de notre communauté au cours de son mandat devrait permettre d'obtenir la reconnaissance de notre vision qui se distingue de celles exprimées par plusieurs recteurs.

Référant à la présentation du recteur à la commission parlementaire, M. Louis Dumont souligne que la comparaison des taux de fréquentation des universités au Québec et dans les autres provinces est susceptible de s'avérer trompeuse parce qu'elle omet de tenir compte des étudiants fréquentant le réseau collégial du Québec, qui poursuivent pourtant des études post secondaires. Concernant la proposition de modulation des frais de scolarité mise de l'avant par le recteur, M. Dumont demande si l'impact négatif d'une hausse sur la fréquentation a été évalué et si la tenue d'une réflexion concertée au sein de l'Université est envisagée. Tout en assurant que les étudiants de l'Université sont et demeureront partie prenante dans les discussions et dans le processus d'élaboration des propositions de l'Université, le recteur insiste sur le fait qu'aucun chiffre n'est encore avancé; la démarche s'articulant d'abord autour des principes en cause.

AU-521-5.2

Ombudsman : Rapport annuel 2008-2009
A-21/521^e/795

AU-521-5.2

Les membres ont reçu le Rapport annuel de l'ombudsman 2008-2009, document A-21/521^e/795. Le président des délibérations indique que l'ombudsman, Mme Pascale Descary, est présente pour répondre aux questions des membres, s'il y a lieu.

En réponse à la question de M. Mathieu Lepitre sur le nombre de plaintes reçues au cours de l'année, Mme Descary réaffirme que le mandat de son bureau en est un qui pourrait être qualifié de dernier recours. C'est ce qui explique qu'une part de son activité vise à formuler des recommandations pour moduler des processus dont l'application peut engendrer des difficultés pour certaines personnes.

M. Denis Monière, soulignant la grande qualité du rapport, évoque s'interroger quant à une possible confusion des rôles entre le mandat du Bureau de l'ombudsman et celui du Bureau d'intervention en matière de harcèlement et demande si le maintien de deux structures distinctes dans ces matières est approprié. Mme Descary reconnaît qu'un chevauchement est possible dans certains cas particuliers. Dans ces cas, les dossiers sont traités en commun. À l'invitation de Mme Descary, Mme Pascale Poudrette, du Bureau d'intervention en matière de harcèlement, souligne que la dimension de prévention, qui est assumée par son bureau, distingue les mandats des deux bureaux.

Aucune autre question n'étant présentée, l'Assemblée remercie Mme Descary.

AU-521-5.3

Information provenant d'autres membres de l'Assemblée

AU-521-5.3

Faisant suite à la mention faite par le recteur dans son rapport, M. Jean Portugais ajoute que lors de l'Assemblée générale du SGPUM tenue le 10 septembre dernier, 93% des quelque 300 membres présents ont entériné l'entente et adopté la convention collective d'une durée de cinq ans (2008-2013) ainsi négociée.

AU-521-6

PÉRIODE DE QUESTIONS

AU-521-6

Le président des délibérations invite les membres qui le souhaitent à présenter leur question.

À la demande de M. Jacques Rouillard, qui s'enquiert de l'augmentation des nouveaux effectifs étudiants perçue dans plusieurs unités, la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable, Mme Louise Béliveau confirme qu'une hausse des nouvelles inscriptions et des crédits totaux générés au 1^{er} cycle est anticipée, particulièrement dans trois facultés : Faculté de médecine et Faculté des arts et des sciences, à hauteur de 5%, et Faculté des sciences de l'éducation, en augmentation de 3%. Mme Béliveau précise cependant que les données ne pourront être finalisées qu'après le 30 septembre.

S'adressant à la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification, M. Laval Rioux demande des précisions sur les compressions effectuées à la Faculté de musique qui affectent le budget consacré aux pianistes accompagnateurs, amputant ce service estimé essentiel à la qualité de la formation. Assurant M. Rioux que ces compressions ne sont aucunement des manœuvres visant à éliminer un corps d'emploi mais bien des mesures budgétaires urgentes, Mme Boisvert observe que le service d'accompagnateurs est l'un des plus coûteux de la Faculté de musique. Elle fait état des échanges qu'elle entretient à ce sujet avec la présidente du SCCUM et de l'entente intervenue pour retarder la période d'affichage afin de tenter, ensemble, de trouver une solution à ce problème.

En réponse à l'interrogation de M. Pierre Trudel quant à l'opportunité de recommander au Comité exécutif d'enrichir la composition du Comité de gestion du fonds de dotation d'un membre issu de la communauté qui pourrait mieux assurer l'information du Comité quant aux impératifs de la recherche et l'impact de ces fonds sur les étudiants, le vice-recteur au développement et aux relations avec les diplômés, M. Donat J. Taddeo, précise que la suggestion a été retenue et sera étudiée par le Comité de gestion du fonds de dotation à sa prochaine réunion.

Évoquant certaines critiques et craintes exprimées par des membres du personnel de soutien quant à la formation sur le PGI, M. Denis Monière demande à la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable, Mme Louise Béliveau, si des mesures sont prises pour assurer que les formations soient dispensées à l'extérieur des périodes de pointe des unités et en temps opportun pour assurer l'actualité des connaissances lorsque le progiciel sera implanté. Mme Béliveau distingue les deux volets du PGI. Pour le volet ressources humaines, paie et finances, le premier qui sera déployé, les séances de formation ont débuté en août, dans la fenêtre entre les vacances et la rentrée, dans le contexte d'un déploiement à l'automne. La date de déploiement sera suffisamment rapprochée pour que les formations soient valides et utiles. De plus, un outil en ligne comportant un environnement de pratique sera mis sur le web. Quant au volet académique, la vice-rectrice précise que nous sommes encore dans la phase de préparation et de conception, alors que les équipes travaillent pour prendre en compte les besoins des unités. C'est un contexte favorable pour évaluer les pratiques actuelles, qui résultent du passé, à la lumière des meilleures pratiques en la matière. En réponse à la question complémentaire de M. Monière, la vice-rectrice précise qu'une date d'implantation devrait être annoncée en octobre alors que les tests intégrés seront terminés.

En réponse à la question de M. Pierre Simonet, le recteur revient sur les éléments de stratégie qui seront déployés par l'Université lors du Sommet de l'enseignement supérieur annoncé par Québec.

Il précise que des détails demeurent à formaliser, le gabarit qui présente le format et les attentes du gouvernement à l'égard des participants n'ayant pas encore été reçu. Néanmoins, le recteur entend réitérer la démonstration de la spécificité de l'Université, tant en enseignement qu'en recherche. D'autres universités, dites de proximité, ont une composante de recherche bien moindre. Cela fait en sorte qu'aucune solution unique ne saurait être pleinement acceptable. Le recteur insiste sur le fait que l'Université ne présentera pas seulement des doléances mais aussi des pistes de solution et des cibles. Interrogé en complémentaire sur d'éventuelles alliances avec d'autres universités, le recteur précise que la recherche d'alliances, bien que souhaitable, ne saurait se faire au prix du sacrifice de notre spécificité et de notre identité.

À la demande de Mme Renée Béland, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, s'engage à s'enquérir de la situation au Pavillon du Parc suite aux rumeurs de réduction des services et des heures d'ouverture de l'immeuble qui semblent avoir suivi l'apparition d'un changement dans l'affichage public du pavillon.

En réponse à la question de Mme Maude Larente, la vice-rectrice aux affaires académiques, Mme Hélène David, expose les motifs qui ont conduit au choix de la plateforme d'apprentissage numérique MOODLE. Alors qu'en 2008 un rapport évoquait la nécessité d'une étude comparative des deux principales plateformes, diverses consultations, auprès d'institutions du Québec, du Canada et des États-Unis, ont mené à la conclusion que MOODLE était plus facile d'utilisation et assurait mieux la satisfaction de nos besoins. Des considérations budgétaires ont aussi influencé la décision. Le plan de travail en vue d'une implantation en janvier 2012 est en voie de complétion. L'équipe qui a œuvré jusqu'à maintenant sur le projet de la plateforme d'apprentissage numérique a été rencontrée et est prête à œuvrer avec la plateforme choisie. À la question complémentaire de Mme Larente, Mme David répond que les sommes investies jusqu'à maintenant ont été consacrées au développement d'environnements numériques d'apprentissage au sein de l'Université, et non à une plateforme en particulier. Les travaux effectués sont donc essentiellement transférables et conservent leur utilité.

Interrogé par M. Milton Campos sur l'absence de service de téléphoniste au numéro principal de l'université qu'il a constatée à l'heure du midi, M. Éric Filteau s'engage à vérifier.

Aucune autre question n'est présentée.

AU-521-7

RECOMMANDATION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE AU
CONSEIL EN VUE DE LA NOMINATION D'UN MEMBRE
À LA COMMISSION DES ÉTUDES
A-21/521^e/797

AU-521-7

Sur proposition dûment faite et appuyée, et en vertu des articles 22.01 des Statuts et 22 f) de la Charte, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université de nommer Mme Tania Saba, vice-doyenne aux études de premier cycle de la Faculté des arts et des sciences, membre de la Commission des études à titre d'officier de cette Faculté, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2014.

AU-521-8

COMITÉ DU BUDGET DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE—CBAU
- Rapport relatif au mandat confié au CBAU sur la formule de financement
A-21/521^e/796, 796.1

AU-521-8

Le président des délibérations invite Mme Thérèse Cabana à présenter le rapport que le Comité du budget a préparé sur la formule de financement dans le cadre du mandat qui lui a été confié par l'Assemblée. Une présentation électronique des principaux éléments du rapport accompagnera les propos de Mme Cabana.

Rappelant le mandat du Comité qui consiste à, a) *étudier le projet du budget de fonctionnement présenté chaque année pour information à l'Assemblée universitaire, obtenir toute information jugée utile et faire tout commentaire pertinent au sujet de ce projet en prévision de sa présentation à l'Assemblée universitaire, le tout en conformité avec les statuts de l'Université de Montréal;* et, b) *soumettre à l'Assemblée universitaire, pour approbation et transmission au Comité de la planification, toute observation pouvant aider à la préparation du budget de fonctionnement subséquent.*, Mme Cabana estime que le mandat qui a été donné au Comité par rapport à la nouvelle grille de financement s'inscrit dans le second aspect de son rôle.

En 2006-2007, le ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports introduisait une nouvelle grille de financement des universités basée sur les coûts moyens observés dans les universités du Québec en 2002-2003. En 2007-2008, il était résolu que les règles d'allocation budgétaire à l'Université de Montréal seraient basées sur cette grille. L'Assemblée a alors confié au CBAU la tâche d'évaluer et d'analyser l'impact de cette mesure sur l'Université de Montréal, sa mission de même que sur les disciplines et de faire rapport. Le Comité du budget a alors résolu de comparer le modèle d'allocation budgétaire en usage au cours des deux années précédant l'entrée en vigueur de la grille, 2005-2006 et 2006-2007, et, d'autre part, celui utilisé au cours des trois années suivant son introduction, soit 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010. Cela permet de déterminer quelles facultés "gagnent" et lesquelles "perdent" par l'application du nouveau modèle.

La formule de financement appliquée antérieurement, appelée la base historique, comportait deux éléments : le salaire des professeurs réguliers et l'ensemble des autres dépenses, salariales et non salariales. Cette formule comprenait aussi le financement de la variation de l'effectif étudiant selon une matrice distinguant quatre familles, selon la nature des programmes dispensés, et trois cycles. La variation annuelle de la clientèle étudiante, financée ou « définancée » selon cette formule, influençait la base budgétaire des facultés.

La nouvelle formule de financement de la fonction enseignement adoptée par le MÉLS comportait plutôt une grille de pondération comprenant 23 sous-secteurs disciplinaires. Aux fins de son application à l'Université de Montréal, le Comité du budget de l'Université a établi un mécanisme de lissage destiné à atténuer, pour chaque faculté, l'impact du changement de la base historique vers la nouvelle base de financement pendant une période de transition de deux ans.

Le Comité a retenu à des fins d'analyse, certains indicateurs, tirés des données du Bureau de la recherche institutionnelle : personnel enseignant régulier, chargés de cours, autres personnels enseignants, auxiliaires d'enseignement, personnel, régulier et surnuméraire, de soutien et d'administration et EETC par cycles et au total.

Après avoir passé en revue les données des facultés, le comité a constaté que, quel que soit l'indicateur, l'analyse de l'évolution sur les quatre années, de 2005-2006 à 2008-2009 (les données pour 2009-2010 n'étant pas disponibles au moment des travaux du comité), ne permettait pas de les classer en deux catégories correspondant aux facultés perdantes et gagnantes. Il n'existe pas de lien de causalité entre l'application du nouveau modèle budgétaire et l'évolution des indicateurs retenus. Il pourrait revenir aux facultés d'identifier des indicateurs pertinents plus fins qui pourraient leur permettre de déterminer si leur mission est compromise par l'application de la nouvelle grille.

Parmi les explications possibles, le Comité évoque les différences substantielles qui existent dans la taille et la vocation des facultés, notamment celles qui sont départementalisées, qui sont aussi les plus grosses. Or, si le Comité du budget de l'Université détermine les allocations budgétaires des facultés, celle des départements relève plutôt des facultés elles-mêmes. Mme Cabana rappelle que la grille du MÉLS a été basée sur l'observation des coûts moyens des disciplines dans les universités québécoises alors que l'Université de Montréal se distingue à plusieurs égards, notamment par son nombre plus important de programmes coûteux et de programmes uniques au Québec, comme ceux d'optométrie, d'audiologie ou de médecine vétérinaire.

Le Comité a identifié certains éléments qui devraient être considérés dans la poursuite de la réflexion : telles la codification CLARDER, la durée des études, la persévérance de même que les façons de faire au sein des facultés et des programmes.

Le Comité insiste sur la nécessité de conscientiser les facultés : toutes et chacune subissent les conséquences du sous-financement. Inévitablement, tout financement additionnel accordé à une faculté réduit le financement d'une autre faculté.

Mme Cabana termine en remerciant les membres du Comité du budget qui ont œuvré, sous sa présidence, à ce rapport, de même que les personnes qui leur ont prêté leur assistance, MM. Philippe Prud'homme, directeur des opérations budgétaires, Matthew Nowakowski, directeur des services financiers et Alain Lacombe, chargé de comité.

Le président des délibérations invite alors les membres de l'Assemblée qui le désirent à adresser leurs questions à Mme Cabana.

En réponse à la question de M. Michel Seymour demandant si le « modèle comptable », reposant sur l'objectif d'atteindre, au terme d'une période de lissage, le point où le budget des facultés serait lié aux revenus devrait être abandonné, Mme Cabana fait observer que ce modèle n'a jamais été utilisé tel quel et a été modulé, notamment par le maintien de la péréquation entre les facultés et la création du Fonds de priorités institutionnelles.

En complément de réponse, M. Éric Filteau ajoute que le modèle évoqué dans la question n'a jamais constitué, même en 2005-2006, le seul élément déterminant de l'équation, le modèle historique et les priorités institutionnelles ayant toujours été considérés, de concert avec la grille de financement.

Il conclut, en réponse à la question complémentaire de M. Seymour, que la péréquation devrait demeurer, mais selon des modulations variables.

À la question posée par M. Jacques Rouillard, faisant état des modifications importantes dans le financement de certaines facultés qui ont résulté de l'introduction de la grille, le recteur rappelle que l'exercice était basé sur la moyenne provinciale des coûts qui ont été observés, au sein des universités du Québec, en 2003-2004. En complément, Mme Cabana ajoute que certaines universités ont pu sous-évaluer leurs coûts lors de ces déclarations.

M. Gérard Boismenu, ayant noté avec approbation la volonté du recteur, M. Guy Breton, d'ouvrir la discussion sur le sujet des règles d'allocation budgétaire, questionne la recherche, par le Comité du budget, d'une relation de corrélation et demande s'il ne serait pas plus pertinent d'étudier les impacts sur les cheminements des facultés perdantes. Le recteur déplore que les circonstances contraignent l'Université au partage de la pauvreté et est contraint de constater qu'en prenant à une faculté pour donner à une autre, on affecte sa compétitivité face à ses semblables. L'objectif poursuivi doit plutôt être que toutes les unités de l'Université puissent être compétitives. En complément, Mme Cabana apporte des précisions sur la nature du mandat qui a été confié au Comité et les conditions de sa réalisation.

M. Jean-Lucien Rouleau, après avoir apporté deux précisions quant au financement de la Faculté de médecine, demande si la comparaison avec les autres universités ne devrait pas être un facteur considéré dans le cadre du processus d'allocation. Mme Hélène David réitère que c'est exactement ce que le recteur met de l'avant en évoquant les spécificités de l'Université de Montréal qui doivent être prises en compte par le gouvernement dans l'établissement des règles de financement.

Constatant l'augmentation de la quantité de personnel à statut précaire (chercheurs, professeurs invités et associés, responsables de formation pratique et clinique) observée dans le rapport du Comité entre 2005 et 2008, M. Jean Portugais s'interroge sur la volonté, dans la planification de la direction, de renverser cette tendance à la précarisation. M. Breton, évoquant la volatilité du contexte actuel, affirme la nécessité d'évaluer au mérite chacune des situations tout en assurant que chacun des membres des diverses catégories de personnel ait un rôle important à jouer au sein de l'institution.

Mme Cabana observe qu'en situation de déficit budgétaire, alors que les membres du personnel jouissant de la sécurité d'emploi sont maintenus en poste, le poids d'éventuelles compressions dans les coûts salariaux risque de peser davantage sur ceux qui ne jouissent pas d'une permanence.

En réponse à la question complémentaire de M. Portugais sur l'impact du déficit budgétaire de l'Université dans l'analyse faite par le Comité, Mme Cabana déclare que cet impact lui semble aller de soi.

M. Pierre Simonet félicite le Comité pour la qualité de son rapport sur ce sujet extrêmement complexe. Il demande si les causes véritables des problèmes actuels ne seraient pas, plutôt que la grille elle-même, le sous-financement des universités, particulièrement des universités de recherche. L'Université de Montréal pourrait-elle s'avérer davantage à risque de ce fait? Mme Cabana manifeste qu'elle partage cette conviction, exprimée également par M. Boismenu, que le statut particulier de l'Université la défavorise.

À la demande de M. Dumont, Mme Cabana assure que la présentation sera rendue accessible sur l'intrawiki de l'Assemblée.

AU-521-9

PROPOSITION SUR L'ÉTUDE DES PRINCIPES FONDAMENTAUX
RELATIFS À L'UTILISATION DES RESSOURCES INTERNET
A-21/520^e/792

AU-521-9

Le président des délibérations donne la parole à M. Pierre Trudel, qui a présenté la proposition sur l'étude des principes fondamentaux relatifs à l'utilisation des ressources Internet. La proposition révisée a été appuyée par M. Jean Portugais. M. Trudel donne lecture de la proposition :

L'Assemblée universitaire constate :

Que la Charte de l'Université de Montréal proclame que celle-ci « reconnaît à ses membres les libertés de conscience, d'enseignement et de recherche inhérentes à une institution universitaire de caractère public. »;

Que les environnements Internet sont désormais des ressources essentielles aux interrelations qui caractérisent les institutions universitaires contemporaines;

Que dans plusieurs pays démocratiques, il est désormais reconnu que les ressources Internet s'inscrivent au nombre des conditions essentielles à l'exercice effectif des libertés de communication affirmées par les textes constitutionnels et par les lois.

M. Trudel conclut en évoquant que l'analyse pour laquelle le comité sera mandaté devrait contribuer à éclairer l'Assemblée sur ces questions essentielles.

M. Louis Dumont observe que ce comité ne se serait encore jamais réuni et demande si des développements de ce côté peuvent être anticipés dans un délai raisonnable. Le secrétaire général assure que le Comité sur la politique d'information sera mis en branle dès que la nomination du ou de la responsable de la Direction des communications, qui doit siéger à ce comité, aura été officialisée.

En l'absence d'autre intervention, le vote n'étant pas demandé,

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte la proposition de mandater le Comité sur la politique d'information pour lui faire rapport sur :

- les principes fondamentaux régissant l'utilisation des ressources Internet à l'Université de Montréal;
- les situations où les ressources Internet peuvent être suspendues ou retirées;
- les principes devant présider à toute décision de supprimer ou de suspendre les ressources Internet aux membres de la communauté universitaire.

AU-521-10

PROCHAINE SÉANCE

AU-521-10

La prochaine séance extraordinaire aura lieu le lundi 18 octobre 2010, à 13 heures et sera suivie d'une séance régulière à compter de 14 heures.

AU-521-11

CLÔTURE DE LA SÉANCE

AU-521-11

La séance est levée à 16 h 50.

Adopté tel que corrigé le 18 octobre 2010 – Délibération AU-523-2

Le président

Le secrétaire

Guy Breton

Alexandre Chabot